

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/La-Reine-d-Angleterre-a-l-heure-de-la-menace-terroriste>

# La Reine d'Angleterre à l'heure de la « menace terroriste ».

- Empire et Résistance - Royaume-Uni -

Date de mise en ligne : mercredi 15 novembre 2006

---

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

---

**Par Cyril Belaud**

**Agence France-Presse.** Londres. Le mercredi 15 novembre 2006

La reine Elizabeth II, dans son traditionnel discours du trône, le dernier en présence de Tony Blair comme premier ministre, a présenté mercredi un discours de politique général centré sur les questions du terrorisme, de l'immigration et de l'environnement.

Coutume remontant à 1536, ce discours-programme résumant les projets de loi du gouvernement pour l'année à venir est rédigé par le premier ministre, mais lu par la reine devant la chambre des Lords. Depuis 54 ans, Elizabeth procède à ce cérémonial.

Comme chaque année, la reine, précédée d'un carrosse transportant les symboles de la royauté - la couronne, l'épée et la cape impériale - a quitté son palais de Buckingham dans son propre attelage pour gagner la chambre des Lords.

Alors qu'un député, comme le veut la tradition, était « retenu en otage » au palais de Buckingham pendant toute la cérémonie, au cas où la reine aurait été séquestrée, Elizabeth II, 80 ans, revêtue de sa tenue d'apparat et coiffée de sa couronne aux 2.868 diamants, s'est assise sur le trône de la chambre haute du Parlement.

La reine, qu'un mal de dos avait obligée à annuler plusieurs engagements début novembre, a alors entamé sa lecture par les mots « Mon gouvernement... ». Tony Blair, dont c'était le dernier discours du trône, son départ étant prévu d'ici septembre 2007, y a fortement insisté sur la « menace terroriste ».

« Au coeur du programme de mon gouvernement figurera une action renforcée pour maintenir des communautés fortes et en sécurité, et pour répondre à la menace terroriste », a-t-il fait valoir. La Grande-Bretagne est en état d'alerte depuis les attentats du 7 juillet 2005 à Londres, qui avaient fait 52 morts et plus de 700 blessés.

La semaine passée, la directrice des services de renseignement intérieur britanniques Eliza Manningham-Buller avait reconnu que le MI5 avait déjoué cinq complots importants depuis les attentats, avait connaissance de 30 autres et surveillait quelque 200 groupes ou réseaux impliquant 1600 personnes.

Le discours du trône n'est que la présentation schématique des lois à venir. Mais des sources gouvernementales ont évoqué ce qui pourrait être un projet majeur avec la réunion de toutes les législations antiterroristes dans une même loi.

Cet arsenal législatif pourrait inclure de nouvelles dispositions, dont un nouvel allongement de la durée de détention provisoire maximale pour les suspects de terrorisme. La loi antiterroriste 2006, promulguée le 30 mars, avait déjà fait passer de 14 à 28 jours cette durée.

Le gouvernement avait vu sa proposition initiale de la porter à 90 jours rejetée par la chambre des Communes, le 9 novembre 2005. Une cinquantaine d'élus travaillistes s'étaient rangés aux côtés de l'opposition pour opposer au gouvernement de Tony Blair sa première défaite en huit ans de pouvoir.

Parmi les 29 projets de loi évoqués par ce discours, le chef du gouvernement britannique s'est engagé à poursuivre la « réforme du système judiciaire », à donner de « nouveaux pouvoirs » à la police et à mettre en oeuvre son projet

contesté sur les cartes d'identité.

Une nouvelle loi devrait permettre de doter les services de l'immigration de nouveaux pouvoirs, pour « renforcer les contrôles aux frontières », « lutter contre l'immigration illégale » et « favoriser l'expulsion » de tous ceux qui ne respectent pas la loi.

M. Blair a aussi confirmé qu'une loi sur le changement climatique serait proposée pour se conformer aux promesses de réduire de 60 % les émissions de dioxyde de carbone d'ici 2050. L'opposition, qui réclame que les objectifs soient fixés annuellement, pourrait cependant se faire entendre sur le sujet.

Celle-ci dispose d'ailleurs de six jours à la chambre des Communes pour réagir à ce que les députés nomment le « gracieux discours » et en débattre.